



# APPEL A PROJETS DE LA CITE EDUCATIVE DE SAINT-LOUIS PROGRAMMATION 2026

## Cahier des charges 2026

Le présent cahier des charges a pour objet de présenter le dispositif de l'appel à projets de la Cité Educative de Saint-Louis pour l'année 2026 permettant le financement d'actions d'intensification des prises en charges éducatives des enfants et des jeunes, de 0 à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

Ouverture du dépôt des candidatures : **6 février 2026**  
Clôture du dépôt des candidatures : **8 mars 2026 (à 23h59 heure locale)**

**Tout dossier parvenu après cette date ne sera pas pris en compte**

## Préambule

Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes, de 0 à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : parents, services de l'État, des collectivités, associations, habitants.

Les Cités éducatives sont des territoires qui s'organisent pour répondre collectivement à un défi éducatif d'ampleur. L'enjeu est de pouvoir accompagner au mieux chaque parcours éducatif, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie.

## Objectifs nationaux

Trois grands objectifs guident l'ambition des cités éducatives sur le terrain, qui se traduisent par de très nombreuses actions pour les 0-25 ans des quartiers concernés :

**Conforter le rôle de l'école** : là où elle est particulièrement attendue, l'École doit être plus attractive et rayonnante sur son environnement.

**Promouvoir la continuité éducative** : la continuité éducative doit être organisée autour de l'école, afin de construire un lien continu avec les parents et les autres adultes contribuant à la réussite dès le plus jeune âge.

**Ouvrir le champ des possibles** : les enfants et les jeunes doivent trouver, dans leur environnement, les clés de l'émancipation. Les partenaires visent ici à multiplier les opportunités d'ouverture et de mobilité sur le monde extérieur.

## Le territoire de la Cité Educative de Saint-Louis

Le périmètre de la Cité Educative de Saint-Louis s'établit sur les 4 quartiers prioritaires suivants :

LE GOL - *QN 974011*

ZAC AVENIR - L'ETANG - *QN 97457M*

PALISSADE - LA CHAPELLE - *QN 97402M*

ROCHE MAIGRE - *QN 97404M*

La ville accueille trois réseaux d'éducation prioritaire, tous membres de la Cité Educative, portés par 3 collèges publics :

- Collège Plateau Goyaves - *9740841W*

- Collège Jean Lafosse - 9741189Z
- Collège Leconte de Lisle - 9740091F

**Le Collège Plateau Goyaves 9740841W**, situé au 2 rue Auguste Larrée 97450 Saint-Louis, est le **collège chef de file de la Cité Educative**.

Les 21 écoles membres de la Cité Educative sont les suivantes :

9741257Y - Maternelle Edmond Albius

9740749W - Maternelle Roland Garros

9740992K - Maternelle Ravine Piments

9740923K - Maternelle Plateau Goyaves

9741315L - Maternelle Noé Fougeroux

9740750X - Maternelle Robert Debré

97407611E - Maternelle Desforges Boucher

9741919T - Maternelle de Manmzel Péria

9741535A - Maternelle Paul Salomon I

9740280L - Elémentaire Henri Lapierre

9740584S - Elémentaire Pablo Picasso

9740278J - Elémentaire Raphaël Barquisseau

9741258Z - Elémentaire Sarda Garriga

9740917D - Elémentaire Plateau Goyaves

9741309E - Elémentaire René Périanayagom

9740540U - Elémentaire Jean Macé

9740453Z - Elémentaire Paul Eluard

9741918S - Elémentaire Anne Mousse

974027K - Elémentaire Albert Camus

9740282N - Elémentaire Paul Hermann

9741536B - Elémentaire Paul Salomon II

Le territoire de la cité éducative de Saint-Louis accueille également 3 lycées :

- Lycée Professionnelle Victor Schoelcher - 9740020D

- Lycée Professionnelle Roches Maigres - 9740004L
- Lycée Générale et Technologique Antoine Roussin - 9740787M

**Total : 27 établissements scolaires** répartis sur le territoire de la Cité Educative de Saint-Louis

## La Cité Educative de Saint-Louis

La Cité Educative de Saint-Louis s'est emparée des trois objectifs nationaux en les confrontant aux problématiques du territoire au travers de **3 axes fondateurs** :

- **Réussir à tout niveau et dans chaque territoire de la Cité Educative** : faire progresser tous les jeunes dans et hors temps scolaires, en renforçant la mise en œuvre des parcours éducatifs.
- **Apprendre et agir dans le monde d'aujourd'hui** : favoriser l'engagement individuel et collectif en temps et hors temps scolaire, développer l'autonomie des jeunes et les amener à exercer progressivement leur statut de futur citoyen responsable, favoriser l'ambition de la réussite sur et au-delà du territoire
- **Mobiliser les intelligences** : construire un cadre multi-partenarial dynamique et force de propositions à la progression de tous les jeunes.

Toutes les actions concourent à la mise en œuvre de **2 principales priorités transversales** :

- Priorité 1 : **Renforcer la coéducation et la place des familles**
- Priorité 2 : **Soutenir l'engagement citoyen, la mobilité et l'insertion des jeunes**

La mise en œuvre s'articule autour de **3 parcours de réussite** :

- **Parcours d'expression** : créer un environnement dynamique favorisant l'accès à la culture, aux livres et aux arts, accessible à tous.
- **Parcours de prévention, santé citoyenneté** : participer à la construction d'un état de bien-être des enfants et des jeunes, sur le plan individuel et social favorisant leur mobilisation citoyenne et les incitant à concevoir ainsi qu'à réaliser des projets répondant à leurs besoins.
- **Parcours d'ambition** : Offrir des accompagnements sur mesure et de qualité, tout en impliquant les parents dans le processus. Promouvoir des initiatives renforçant les liens entre l'école, le collège et le lycée. Lutter contre le déterminisme social et de genre, en s'attaquant aux stéréotypes.

4

Faire de Saint-Louis « un territoire à haute qualité éducative », telle est l'ambition phare de la Cité Educative, afin de créer avec les partenaires locaux (Education nationale, Caisse d'Allocations Familiales, Programme de Réussite Educative, Contrat de Ville, Caisse des écoles, associations...) les conditions favorables aux apprentissages et à la réussite, de 0 à 25 ans, en agissant sur les différents leviers pédagogique, éducatif, matériel et ressources humaines.

## Les priorités pour 2026

La Cité Éducative de Saint-Louis vise, par le biais de cet Appel à Projets à développer des alliances éducatives en renforçant les liens entre les partenaires éducatifs et associatifs, au sein de l'école et à l'extérieur, par des **actions coconstruites**.

Les projets devront **répondre aux axes fondateurs, parcours de réussite et priorités annoncés** dans le cadre de cet appel à projets.

La Cité Educative apportera une attention particulière :

- au **renforcement des projets à destination des 0 – 3 ans et des 16 – 25 ans ;**
- aux projets proposant un **focus sur la parentalité et la co-éducation**. Des espaces éducatifs et lieux ressources pourront être développés sur le quartier.
- aux projets ayant pour objectif **l'amélioration des compétences fondamentales**, de la réussite et de l'ambition scolaire :
  - initiatives destinées à prévenir le décrochage scolaire à renforcer ;
  - accompagnement de l'élève et soutien dans l'acquisition des savoirs fondamentaux...
- **aux projets contribuant à l'amélioration du climat scolaire :**
  - Initiatives destinées à prévenir toutes les formes de violences
  - Actions visant à promouvoir la cohésion sociale et à remobiliser les jeunes...
- Les projets qui favoriseront une **logique de parcours et de continuité éducative**, visant à améliorer l'articulation des temps clés de la scolarité et de la vie de l'enfant soit de la petite enfance à l'insertion professionnelle, seront étudiés attentivement. Des parcours éducatifs pourront être assurés notamment sur la pause méridienne et le temps extrascolaire.

- Dans le cadre du parcours santé et citoyenneté, **les projets en lien avec la santé mentale, la lutte contre les addictions et la nutrition** (alimentation et sport santé) répondent à des priorités de santé sur le territoire. Une construction des projets concertée, cohérente et articulée avec les partenaires et dispositifs existants, au sein de l'école et à l'extérieur, sera attendue.

## MODALITES

|  |  |
|--|--|
| <b>Structures éligibles</b>              | <p>Cet appel à projet s'adresse aux associations de plus d'une année d'existence, collectivités territoriales, bailleurs sociaux, établissements publics et aux organismes à but non lucratif.</p> <p>Il sera nécessaire de justifier d'une bonne connaissance du territoire de Saint-Louis.</p> <p>Les associations à caractère culturel et à caractère politique ne sont pas éligibles.</p>  |
| <b>Nature et éligibilité des projets</b> | <p>Chaque projet donnera lieu à un examen en comité technique multi-partenarial qui fixera son appréciation quant à la pertinence des projets proposés au regard des priorités fixées dans la limite des crédits disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscription <b>obligatoire</b> dans les axes, priorités et parcours précisés dans le cadre de cet appel à projets</li> <li>- Articulation du projet avec les dispositifs du territoire (Cité de l'emploi, missions locales, actions départementales, CAF, Contrat local de santé, Contrat de ville, PRE, Convention Territoriale Globale, ...).</li> </ul> <p>En cas d'intervention en établissement scolaire, action inscrite dans la complémentarité des enseignements et co-construite avec l'établissement.</p> <p>Les chefs de projet de la Politique de la Ville devront être associés à la construction des projets afin de répondre au mieux aux besoins de chaque quartier prioritaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Description précise et détaillée du projet : <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Préciser le diagnostic réalisé, les besoins identifiés</li> <li>→ Préciser les objectifs proposés, basés sur ces besoins</li> <li>→ Objectifs opérationnels auprès des jeunes <u>et des parents</u> clairement explicités dans le projet.</li> <li>→ Le type de public, le nombre de personnes visées, le genre et l'âge, le QPV concerné, la méthode, les moyens humains mobilisés [...]</li> <li>→ Le coût horaire précis et adapté</li> </ul> </li> <li>- Pertinence et qualité méthodologique du projet</li> </ul> |

|  |  |
|--|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenariats mis en œuvre</li> <li>- Budget prévisionnel équilibré, distinct du budget prévisionnel de l'association ou de la structure porteuse du projet, <b>précisant clairement les cofinancements</b> (au minimum à hauteur de 20% du budget global)</li> <li>- Précision et clarté des livrables attendus aux différentes étapes du projet</li> <li>- Pour des actions sur le temps scolaire : projet préalablement concerté et coconstruit avec les établissements scolaires (<i>cf. Contacts listés ci-dessous</i>)</li> <li>- Actions renouvelées : <b><i>en cas de proposition de projet qui a antérieurement été mené sur une programmation de la cité éducative</i></b>, le porteur de projet devra fournir un bilan final ou dans le cas où les actions sont en cours un bilan intermédiaire au moment du dépôt de dossier. (Via Fiche action – partie « Evaluation et suivi dûment remplis » et sur la plateforme DAUPHIN dans le cas de l'enveloppe ANCT-Cité éducative de Saint Louis)</li> <li>- Le respect des principes de la laïcité, conformément à la Charte de la laïcité à l'Ecole, constitue une condition essentielle de recevabilité et du maintien du financement des projets</li> <li>- Faisabilité du projet en termes de : <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Aptitude du/des porteur(s) à mener à bien le projet ;</li> <li>→ Modalités de réalisation ;</li> <li>→ Calendrier du projet ;</li> <li>→ Soutenabilité financière et adéquation du budget au regard des objectifs visés et des actions à mener ;</li> <li>→ Détail et description du budget prévisionnel proposé pour l'action ;</li> <li>→ Objectifs et modalités de l'évaluation de processus et de résultats clairement présentés.</li> </ul> </li> </ul> |
| <p style="text-align: center;"><b>Quartiers prioritaires concernés</b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>→ LE GOL - QN 97401I</li> <li>→ ZAC AVENIR - L'ETANG - QN 97457M</li> <li>→ PALISSADE - LA CHAPELLE - QN 97402M</li> <li>→ ROCHE MAIGRE - QN 97404M</li> </ul> <p><b><u>L'action doit obligatoirement concerner au moins l'un des 4 quartiers prioritaires et les écoles par extension de la Cité Educative et être à destination des habitants de ces QPV.</u></b></p> <p>Aussi pour vérifier l'éligibilité de votre périmètre d'action :<br/> <a href="https://sig.ville.gouv.fr/">https://sig.ville.gouv.fr/</a></p>   |
| <p style="text-align: center;"><b>Public</b></p>                           | <p>L'action proposée doit avoir <b>comme bénéficiaires les jeunes de 0 à 25 ans et leurs parents, habitant les 4 quartiers prioritaires</b> de la Cité Educative listés ci-dessus.</p>   |

|  |   |
|--|---|
| <p style="text-align: center;"><b>Critères<br/>d'inéligibilité</b></p> | <p>1. <u>Les projets exclus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'aide aux porteurs de projet pour leur fonctionnement annuel ou leurs activités récurrentes.</li> <li>- Les projets à caractère commercial, religieux, politique ou syndical.</li> </ul> <p>2. <u>Les dépenses exclues :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dépenses d'investissement.</li> <li>- Les dépenses liées au fonctionnement permanent de la structure porteuse du projet (non liées au projet) :</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ les charges courantes et d'amortissement</li> <li>→ les assurances non liées directement à l'opération financée</li> <li>→ les redevances, impôts et taxes</li> <li>→ les dépenses d'aménagement et de travaux</li> </ul> <p>Les crédits « Cité éducative » n'ont pas vocation à se substituer aux crédits mobilisés au travers des politiques publiques de droit commun.</p> |
| <p style="text-align: center;"><b>Evaluation</b></p>                   | <p>L'évaluation de l'impact des actions est essentielle. Les porteurs de projet devront faire apparaître les <b>indicateurs quantitatifs et qualitatifs précis</b> et les outils de suivi utilisés pour évaluer l'impact du projet sur les bénéficiaires de l'action.</p>   |

|                     |   |
|---------------------|---|
| <p><b>Bilan</b></p> | <p>Conformément aux termes de la décision attributive de financement ou de la convention, l'envoi du compte-rendu de l'action et des pièces justificatives sont obligatoires (saisie en ligne sur le site de l'ANCT et envoi à l'adresse <a href="mailto:cite-educative@saintlouis.re">cite-educative@saintlouis.re</a>).</p> <p><b>Le non-respect de cet engagement donne lieu à un ordre de reversement de la subvention.</b></p> <p>Toute action ayant bénéficié d'une subvention fera l'objet d'une évaluation : <b><u>un bilan final de l'action sera à transmettre à la Cité Educative de Saint-Louis 1 mois après la fin de l'action.</u></b></p> <p><b>Des bilans intermédiaires peuvent également être demandés.</b></p> <p>Les indicateurs d'évaluation inscrits au sein de sa fiche action permettront au porteur d'apprécier l'impact de l'action sur le public visé.</p> <p>En cas d'évolution du projet en cours d'année (contexte sanitaire, évolution du projet dû au public ciblé ...), le porteur devra présenter le projet mis à jour et obtenir l'accord préalable de l'équipe restreinte avant sa mise en œuvre.</p> |
|---------------------|---|

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| <b>Composition du dossier</b> | <p>Pour un même projet, plusieurs partenaires peuvent être conjointement sollicités (Etat, Commune, Département, Région, CAF, CIVIS, bailleurs sociaux, etc.) Les dossiers de demandes de co-financement aux autres partenaires doivent se faire directement auprès de leurs services.</p> <p><u>Composition du dossier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Fiche action 2026</b> (<i>ANNEXE</i>) dûment complétée comprenant entre autres le budget détaillé (avec nombre d'heures et coût horaire par intervenant)<br/>NB : La rubrique « Valorisation Ville » recensera les demandes de mise à disposition des moyens matériels et humains sollicités auprès de la Mairie.</li> <li>- L'attestation sur l'honneur (<i>ANNEXE</i>) comprenant l'engagement à assurer le déploiement de l'action conformément à la fiche action. Cela inclut également le retour des fiches « services faits », les bilans intermédiaires (questionnaire en ligne - participation au groupe de suivi et d'évaluation), le planning d'activité.</li> <li>- Délégation de signature (si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de la structure, il doit être accompagné du pouvoir de signature accordé par ce dernier au signataire) ;</li> <li>- Un relevé d'identité bancaire ou postal ;</li> <li>- Une attestation de régularité fiscale et sociale (CGSS) à jour ;</li> <li>- Fiche INSEE comprenant le numéro SIRET de la structure ;</li> <li>- Le bilan de la dernière action financée pour les structures ayant bénéficié d'une subvention antérieure (Via Fiche action – partie « Evaluation et suivi dûment remplis » et sur la plateforme DAUPHIN dans le cas d'une enveloppe ANCT-Cité éducative de Saint Louis)</li> </ul> <p>Pour les associations joindre également :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les statuts déposés ou approuvés</li> <li>- la liste des membres du conseil d'Administration et du Bureau</li> <li>- les comptes approuvés du dernier exercice clos</li> <li>- le rapport du commissaire aux comptes pour les associations ayant reçu annuellement plus de 153 000 € de dons ou de subventions</li> <li>- le plus récent rapport d'activité et financier approuvé (année N-1)</li> <li>- le procès verbal de la dernière assemblée générale</li> </ul> |
|-------------------------------|---|

|   |  |
|---|--|
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- une copie de parution au journal officiel (JO)</li> <li>- une copie de récépissé de déclaration en Préfecture</li> <li>- Conformément au décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021, toute association ou fondation bénéficiant de subventions publiques de l'État doit signer le contrat d'engagement républicain (<i>ANNEXE</i>).</li> </ul> <p><b><u>A la clôture du projet, les documents suivants devront être transmis :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan d'action et compte rendu financier détaillés</li> <li>- État des factures acquittées (liste des factures au nom de la structure, attestant les dépenses en lien avec le projet financé) (<i>ANNEXE</i>)</li> <li>- Une copie des factures listées dans l'état des factures acquittées</li> </ul>   |
| <p><b>Engagement des porteurs d'actions</b></p> | <p>Au lancement de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b><u>Associer les acteurs de la Politique de la Ville</u></b> à la construction des projets qui auront lieu sur les quartiers prioritaires (<i>cf : CONTACTS des référents de contrat de ville de St-Louis listés ci-dessous</i>) <b>ainsi que les <u>directions des établissements et des écoles en cas d'intervention en établissement scolaire</u></b>.<br/>Les associations intervenant dans le cadre scolaire sont invitées à s'engager dans une démarche de demande d'agrément de l'Éducation Nationale.</li> <li>- <b><u>Etablir un calendrier</u></b> des interventions en précisant les lieux, les jours, créneaux et la période d'intervention et le public concerné.</li> <li>- <b><u>Informé le plus tôt possible la Cité Educative de Saint-Louis des temps de restitution</u></b> de l'action et mettre en valeur le logo de la Cité Educative de Saint-Louis, de l'ANCT, de la Préfecture, de l'Education Nationale et de la Ville.</li> <li>- Point d'étape à mi-parcours : le porteur accepte toute visite des partenaires et des financeurs.</li> <li>- S'engager à retourner la « fiche services faits » à mi-parcours et à la fin de l'action</li> <li>- A la fin de l'action : Fournir un bilan des actions détaillé précisé dans cet appel à projets. Renseigner les enquêtes de satisfaction et prévoir un temps de concertation avec les autres porteurs.</li> </ul> <p>Dynamique partenariale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des temps de concertation entre les différents acteurs sont encouragés. La co-construction étant priorisée, les porteurs de projets sont invités à participer aux réunions partenariales organisées sur le territoire de la Cité Educative. (ex : journée de valorisation, café de la cité,</li> </ul> |

|   |  |
|---|--|
|   | <p>présentation des activités aux partenaires, conférence, initiation à la pratique, partage d'expérience)</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les porteurs s'engagent à tenir régulièrement les chefs de projets – cité éducative de l'avancée des actions et à les solliciter en cas de besoin.</li> </ul>  |
| <p><b>Calendrier et modalités d'envoi</b></p> | <p><b>Ouverture du dépôt des candidatures : 6 février 2026</b></p> <p><b>Clôture du dépôt des candidatures : 8 mars 2026 (à 23h59 heure locale)</b></p> <p><b>par mail à <a href="mailto:cite-educative@saintlouis.re">cite-educative@saintlouis.re</a></b></p> <p><b>avec en objet « Nom du porteur de projet - Appel à projets 2026 Cité Educative de Saint-Louis »</b></p> <p><b>Tout dossier incomplet, ou réceptionné en retard, ne sera pas traité.</b></p> <p>ANNEXES au dossier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Annexe N°1 : Fiche action 2026</li> <li>- Annexe N°2 : Attestation sur l'honneur comprenant l'engagement à assurer le déploiement de l'action conformément à la fiche action</li> <li>- Annexe N°3 : Contrat d'engagement républicain</li> <li>- Annexe N°4 : État des factures acquittées</li> </ul> <p>Le retour des décisions s'effectuera à l'issue du comité de pilotage qui valide la programmation 2026.</p> |

## CONTACTS

MAIL : [cite-educative@saintlouis.re](mailto:cite-educative@saintlouis.re)

### **Les cheffes de projet de la Cité éducative**

Mme Roseline LUCAS

Mme Meryl BINTNER

Contact mail : [cite-educative@saintlouis.re](mailto:cite-educative@saintlouis.re)

### **Assistante administrative - Cité Educative**

Mme Tanaïs GARA : 0262 26 17 65 - Poste 321

Contact mail : [cite-educative@saintlouis.re](mailto:cite-educative@saintlouis.re)

### **Contrat de ville de Saint-Louis**

MAIL : [developpementlocal@saintlouis.re](mailto:developpementlocal@saintlouis.re)

Bénédicte FAIVRE : Coordinatrice contrat de ville de Saint-Louis

Raïssa Ahmad : Cheffe de projet QPV de Roches Maigres et Plateau Goyaves

Sloane Pausé : Cheffe de projet QPV de Palissade-La Chapelle et Zac Avenir

Maëlle Thomas : Cheffe de projet QPV du Gol et de l'Etang

Nicolas Couderc : Chef de projet QPV de Bois de Nèfles Cocos et de la Rivière

### **Les établissements scolaires du territoire de la Cité éducative**

| <b><u>LE GOL et ZAC AVENIR-<br/>L'ÉTANG et les établissements<br/>concernés :</u></b>  | <b><u>PALISSADE - LA CHAPELLE et les<br/>établissements concernés :</u></b>  | <b><u>ROCHE MAIGRE et les<br/>établissements concernés :</u></b>   |
|--|--|--|
| <b><u>Coordonnateur REP +</u><br/><a href="mailto:vanessa.huet@ac-reunion.fr">vanessa.huet@ac-reunion.fr</a></b>   | <b><u>Coordonnateur REP + :</u><br/><a href="mailto:laura.lor-saw@ac-reunion.fr">laura.lor-saw@ac-reunion.fr</a></b>   | <b><u>Coordonnateur REP</u><br/><a href="mailto:claudede-bollivier@ac-reunion.fr">claudede-bollivier@ac-reunion.fr</a></b>   |
| <p>Collège Jean Lafosse : 0262 91 21 31</p> <p><b>IEN Circonscription Étang-Salé/Avirons 0262 38 38 58</b></p> <p>Élémentaire Pablo Picasso : 0262 26 12 12</p> <p>Élémentaire Sarda Garriga : 0262 91 10 28</p> <p>Maternelle Edmond Albius : 0262 91 02 76</p> <p>Maternelle Ravine Piments : 0262 26 26 45</p> <p>Élémentaire Anne Mousse : 0262 91 30 54</p> <p>Maternelle Manmzel Péria : 0262 91 24 67</p> <p>Extension de la Cité<br/>Primaire Albert Camus : 0262 26 18 09</p> | <p>Lycée Professionnel V. Schoelcher : 0262 31 15 15</p> <p>Collège Plateau Goyaves : 02 62 26 17 65</p> <p><b>IEN Circonscription Étang-Salé/Avirons 0262 38 38 58</b></p> <p>Élémentaire Henri Lapierre : 0262 26 10 27</p> <p>Élémentaire Raphaël Barquisseau : 0262 26 11 77</p> <p>Maternelle Roland Garros : 0262 91 15 49</p> <p>IEN Circonscription de Saint-Louis : 0262 26 11 90</p> <p>Élémentaire Plateau Goyaves : 0 262 26 04 90</p> <p>Maternelle Plateau Goyaves : 0 262 26 05 51</p> <p>Élémentaire René Périanayagom : 0 262 26 00 82</p> <p>Maternelle Noé Fougeroux : 0262 26 18 90</p> <p>Élémentaire Jean Macé : 0262 26 12 22</p> <p>Maternelle Robert Debré : 0262 26 18 20</p> <p>Extension de la Cité<br/>Élémentaire Paul Salomon II : 0262 34 18 05</p> <p>Maternelle Paul Salomon I : 0262 34 17 75</p> | <p>Collège Leconte de Lisle : 0262 91 97 60</p> <p>Lycée Général et Technologique Antoine Roussin : 0 262 31 15 15</p> <p>Lycée Professionnelle Roches Maigres : 0262 91 28 30</p> <p><b>IEN Circonscription de Saint-Louis : 0262 26 11 90</b></p> <p>Élémentaire Paul Eluard : 0262 26 11 85</p> <p>Maternelle Desforges Boucher : 0262 26 00 94</p> <p>Extension de la Cité<br/>Primaire Paul Hermann : 0262 37 80 11</p> |



Inscrire l'intitulé court de l'action : .....

Fiche n° - Programmation 2026

|  |   |  |
|--|---|--|
| <p><b>AXE NATIONAL</b></p> <p><input type="checkbox"/> Conforter le rôle de l'école</p> <p><input type="checkbox"/> Promouvoir la continuité Educative</p> <p><input type="checkbox"/> Ouvrir les champs des possibles</p> <p><i>Merci de cocher une seule case : priorisation des champs dans le cadre d'un projet multi-dimensionnel.</i></p> <p><b>AXE FONDATEUR</b></p> <p><input type="checkbox"/> Réussir à tout niveau et dans chaque territoire de la Cité éducative</p> <p><input type="checkbox"/> Apprendre et agir dans le monde d'aujourd'hui</p> <p><input type="checkbox"/> Mobiliser les intelligences</p> | <p><b>FICHE ACTION</b></p> <p><input type="checkbox"/> ayant déjà été menée ou bénéficié d'un financement total ou partiel d'un dispositif tel que Contrat de Ville, Cité de l'emploi, PRE, CCAS, CLEA, ADAGE, ou autre à préciser.....</p> <p><input type="checkbox"/> action nouvelle</p> <p><input type="checkbox"/> action reconduite</p> | <p><i>Merci de cocher une seule case : priorisation des champs dans le cadre d'un projet multi-dimensionnel.</i></p> <p><b>PARCOURS DE REUSSITE</b></p> <p><input type="checkbox"/> Parcours d'expression</p> <p><input type="checkbox"/> Parcours de prévention</p> <p><input type="checkbox"/> Parcours d'ambition</p> |
|--|---|--|

|   |                    |         |          |  |                     |  |                      |                |
|---|--------------------|---------|----------|--|---------------------|--|----------------------|----------------|
| <p><b>QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE</b></p> <p><input type="checkbox"/> Le Gol</p> <p><input type="checkbox"/> Roches Maigres</p> <p><input type="checkbox"/> ZAC Avenir / La Gare</p> <p><input type="checkbox"/> Palissade / La Chapelle</p> | <b>PUBLIC VISE</b> |         |          |  |                     |  |                      |                |
|   | 0-3 ans            | 3-6 ans | 6-12 ans | 12-16 ans  | 16-18 ans           | 18-25 ans  | Parents              | Professionnels |
|   | <b>TEMPS</b>       |         |          |  |                     |  |                      |                |
|   | <b>Scolaire</b>    |         |          |  | <b>Périscolaire</b> |  | <b>Extrascolaire</b> |                |
|   |                    |         |          | <input type="checkbox"/> Pause méridienne<br><input type="checkbox"/> Matin avant la classe<br><input type="checkbox"/> Soir après la classe |                     | <input type="checkbox"/> Vacances scolaires<br><input type="checkbox"/> Mercredi<br><input type="checkbox"/> Autre...<br>..... |                      |                |

**RESPONSABLES DU PROJET**

|   |   |     |          |     |
|---|---|-----|----------|-----|
| <p>Structure</p> <p><input type="checkbox"/> Association</p> <p><input type="checkbox"/> Etablissement scolaire</p> <p><input type="checkbox"/> Collectivités</p> | <p><b>Nom - Numéro de SIRET obligatoire</b></p>           |     |          |     |
| <p>Agréments</p>  | <p>Académie de la Réunion</p> <p>Autres à préciser</p>    | OUI | EN COURS | NON |
| <p>Représentant légal de la structure</p>   | <p><b>Nom Prénom</b></p> <p>Téléphone</p> <p>Courriel</p> |     |          |     |

## ANNEXE N°1

|  |   |  |
|--|---|--|
| Réfèrent(s) opérationnel(s)<br>du projet | <b>Nom Prénom</b>   |  |
|  | Fonction au sein de la structure  |  |
|  | Téléphone   |  |
|  | Courriel  |  |
|  | <b>Nom Prénom du réfèrent de<br/>l'Education nationale ou du<br/>quartier</b> |  |
|  | Fonction au sein de la structure  |  |
|  | Téléphone   |  |
|  | Courriel  |  |

|   |  |
|---|--|
| <b><i>Note d'opportunité –<br/>Diagnostic, constats et<br/>besoins identifiés</i></b> |  |
| <b>Objectifs généraux</b>   |  |
| <b>Objectifs opérationnels</b>  |  |
| <b>Description du projet</b>  |  |
| <b>Changements et objectifs<br/>attendus :</b>  |  |
| <b>La place du parent dans<br/>l'action éducative proposée</b>                        |  |
| <b>Lieu précis d'intervention</b>   |  |
| <b>Nombre total de bénéficiaires</b>  |  |
| <b>Nombre de séances<br/>proposées</b>  |  |

## ANNEXE N°1

|   |  |  |
|---|--|--|
| <b>Nombre d'heures</b><br><b>Total des heures</b><br><b>Coût horaire</b>  |  |  |
| <b>Période de réalisation</b>   |  |  |
| <b>Planning prévisionnel d'activité</b><br><b>Jours – lieux – horaires – créneaux et période d'intervention</b> |  |  |
| <b>Communication et format de restitution</b>   |  |  |
| <b>Intervenants :</b><br><b>Nombre</b><br><b>Nom Prénom, fonction et qualifications</b>                         |  |  |
| <b>Partenaires associés</b>   |  |  |

**ÉVALUATION ET SUIVI (à remplir dès à présent)**

|   | <i>Indicateurs</i> | <i>Objectifs prévisionnels</i> | <i>Résultats</i> |
|---|--------------------|--------------------------------|------------------|
| <b>Indicateurs Quantitatifs détaillés</b> |                    |                                |                  |
|   | <b>Remarque :</b>  |                                |                  |
|   | <i>Indicateurs</i> | <i>Objectifs prévisionnels</i> | <i>Résultats</i> |
| <b>Indicateurs Qualitatifs</b>            |                    |                                |                  |

## ANNEXE N°1

|         |   |
|---------|---|
|         | <b>Remarque :</b>   |
| Bilan : | <b>Description du projet réalisé</b><br><b>Niveau de réalisation des objectifs :</b><br>- Nombre d'heures prévu /Nombre d'heures réalisé<br>- Difficultés éventuelles rencontrées et adaptations proposées<br>- Impact du projet sur le public cible<br>- Perspectives possibles<br>- Compte-rendu budgétaire et factures |

### BUDGET PREVISIONNEL – 2026 (Joindre devis)

|   |          |  |          |
|---|----------|--|----------|
| Période   |          |  |          |
| Millésime   | 2026     |  |          |
| <b>DEPENSES</b>   |          | <b>RECETTES</b>  |          |
| <i>Pensez à intégrer si besoin les frais de déplacement liés à l'action</i> |          |  |          |
| Libellé   | Montant  | Libellé  | Montant  |
|   |          | Subvention demandée à la Cité<br>Educatrice de Saint-Louis ( <i>ne doit pas dépasser 80% du budget total</i> ) | €        |
|   | €        | Co – financement ( <i>penser à valoriser les moyens humains et logistiques apportés</i> )                      | €        |
|   | €        | Autres financeurs  | €        |
|   | €        |  | €        |
|   | €        |  | €        |
| <b>TOTAL DEPENSES</b>   | <b>€</b> | <b>TOTAL RECETTES</b>  | <b>€</b> |
| <i>Remarques sur les dépenses</i>   |          | <i>Remarques sur les recettes</i>  |          |

### VALORISATION VILLE – 2026

Exp : mises à disposition de salle, personnel, matériel, ... :

**SUBVENTION SOLLICITEE :** €

SUBVENTION ACCORDEE (à remplir par l'instructeur)

ANNEXE N°1

| PART ANCT | PART VILLE |
|-----------|------------|
| ..... €   | ..... €    |

..... € .....% du projet financé

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e),

Nom/Prénom : .....

Fonction dans l'association : .....

Agissant en qualité de représentant légal de l'association : .....

M'engage à ce que l'association assure le déploiement de l'action conformément à la fiche action validée par la Cité éducative de Saint-Louis, incluant le retour des fiches « services faits », les bilans intermédiaires, le planning d'activité.

Je m'engage également à faire figurer le logo de la cité éducative et des partenaires associés (ANCT, Préfecture, Education Nationale, Ville de Saint-Louis) sur tous supports de communication.

Fait à ..... le ..... 2026

Signature

**CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN**  
**DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS : .....**

**Ce contrat est conforme aux dispositions du décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021, pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État.**

**L'article 5 de ce décret impute à l'association ou à la fondation, les manquements aux engagements souscrits, commis par ses dirigeants, salariés, membres, et bénévoles.**

\*\*\*\*\*

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'État. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découle la liberté de se réunir, de manifester et de création.

**ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE**

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions

### ANNEXE N°3

politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

#### ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

#### ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

#### ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

#### ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PRÉVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes

## ANNEXE N°3

de racisme et d'antisémitisme.

### ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

### ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Fait à ....., le .....

NOM, PRÉNOM et SIGNATURE du  
représentant de la structure :

## ÉTAT DES FACTURES ACQUITTÉES

Nom de la structure porteuse de l'action : .....

Intitulé de l'action : .....

| FACTURES                     |                     |            |      |            |             | REGLEMENT         |           |      |
|------------------------------|---------------------|------------|------|------------|-------------|-------------------|-----------|------|
| Raison sociale de l'émetteur | Objet de la facture | N° facture | Date | Montant HT | Montant TTC | Mode de règlement | Référence | Date |
|                              |                     |            |      |            |             |                   |           |      |
|                              |                     |            |      |            |             |                   |           |      |
|                              |                     |            |      |            |             |                   |           |      |
|                              |                     |            |      |            |             |                   |           |      |
|                              |                     |            |      |            |             |                   |           |      |
|                              |                     |            |      |            |             |                   |           |      |
|                              |                     |            |      |            |             |                   |           |      |
| <b>TOTAL</b>                 |                     |            |      |            |             |                   |           |      |

La raison sociale de l'émetteur de la facture doit figurer sur la facture qui doit être adressée au nom de l'association

Nom et qualité du représentant de la structure ..... Signature

Fait le ..... à ..... Cachet de la structure

Si une page ne suffit pas, vous devez imprimer autant de pages que nécessaire pour mentionner toutes les factures acquittées relatives à la réalisation du projet. Dans e cas, merci de bien vouloir signer et numéroter chaque page.